



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt le 10 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, gymnase Titou Vallaeys, après convocation légale en date du 29 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, M. CARREAU, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, Mme MERCHADOU, M. SERAFFON, Adjoint, M. RIMARK, M. ELIAS, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme GRANGEON, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme ZANA, M. MOINET, Mme SENTIER, M. CHEVALIER, M. RENAUD, M. DURANT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. GADRAT à Mme ZANA, Mme BAUDERE à M. RIMARK, M. CASTETS à Mme MERCHADOU, Mme LUCKHAUS à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. CARREAU

Etait excusé:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SARRANTE est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

1 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DEUX DÉMISSIONS

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par courrier en date du 6 juillet 2020, M. Thierry BODIN a donné sa démission au poste de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer sur cette liste dont le siège devient vacant (...) ».

Mme Virginie MAROT, troisième sur la liste « Bouge ton Blaye » devait prendre le siège vacant.

Cependant, elle a adressé un courrier le 8 juillet 2020 à Mr le Maire indiquant qu'elle ne souhaitait pas siéger au conseil municipal.

Le Ministre de l'Intérieur a indiqué que dans ce cas de figure, le candidat venant immédiatement après le dernier élu à remplacer peut renoncer définitivement après le fait générateur de la vacance et avant sa proclamation en qualité de conseiller (réponse à la question n°13568 de M. Jean Louis Masson, publiée au JO du Sénat le 30 janvier 2020, page 586).

Le siège laissé vacant revient donc au quatrième candidat de la liste « Bouge ton Blaye », M. Jean-Michel GADRAT.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 16/07/20
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20200710-62348-DE-1-1

